

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

**Séance ordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Léandre,
tenue le 2 mars 2015, à la salle municipale située au 2005, rue de
l'Église à Saint-Léandre, à 20h00.**

Étaient présents :

Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire
Monsieur Steve Bernier, conseiller au siège numéro 1
Madame Andrée Blouin, conseillère au siège numéro 2
Monsieur Steve Castonguay, conseiller au siège numéro 3
Monsieur Clarence Lévesque, conseiller au siège numéro 4
Monsieur Ghislain Lamarre, conseiller au siège numéro 5
Monsieur Doris Saucier, conseiller au siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de
Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire.

Monsieur Benedict Fortin, fait fonction de directeur général et
secrétaire-trésorier.

Trois (3) personnes assistaient également à la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Séance ordinaire du 2 février 2015**
- 4. Présentation et acceptation des comptes**
 - 4.1 Procédure : vente pour taxes**
 - 4.2 Réclamation Antoine Bérubé (tondeuse)**
- 5. Rapport de la voirie**
 - 5.1 Décompte : pavage Rang 6 Est**
 - 5.2 Signalisation motoneigiste (dommage)**
- 6. Rapport du service d'urbanisme**
 - 6.1 Adoption règlement « Qualité de vie »**
 - 6.2 Droits acquis : Gilles Rioux**
- 7. Varia**
 - 7.1 Dossier la Grotte de Fées (appui Pacte rural)**
 - 7.2 Fabrique (entretien, chapiteau, parade)**
 - 7.3 Politique familiale**
 - 7.4 Don Hôpital de Matane**

7.5 Société d'Alzheimer

7.6 Fonds de visibilité Northland Power

7.7 Centre du camion Denis (miroir Freightliner)

7.8 Plainte de dommage : boîte aux lettres

8. Période de questions

9. Clôture de l'assemblée.

////////////////////////////////////

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue.

Le maire fait lecture de la prière, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

1503-01

Il est proposé par madame Andrée Blouin
Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté tout en maintenant le « varia » ouvert.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Séance ordinaire tenue le 2 février 2015

1503-02

Il est proposé par monsieur Steve Bernier
Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015 en inscrivant la réponse donnée à la période de question.

4. Présentation et acceptation des comptes.

Décompte progressif : travaux de pavage Rang 6 est

1503-03

ATTENDU QUE le début des travaux a débuté à la zone 3 et une largeur excessive d'agrégats MG-20 a été rechargé entraînant ainsi une sur-largeur des accotements;

ATTENDU QUE les travaux furent par la suite arrêté suite à une non-conformité des agrégats MG-20. Les matériaux déjà en place furent poussés sur les côtés pour fins d'accotements;

ATTENDU QUE ces deux situations relève de la responsabilité de l'entrepreneur;

CONSÉQUEMMENT,

Il est proposé par monsieur Steve Castonguay
Et unanimement résolu d'évaluer la quantité d'agrégat MG-20 mis en trop sur les accotements de la zone 3, ayant entraîné une largeur excessive de ceux-ci et ce, proportionnellement aux autres zone faisant l'objet du contrat;

Que la municipalité accepte de payer la quantité d'agrégats MG-20 pour s'arrimer avec les accotements des autres zones du contrat.

1503-04

Il est proposé par monsieur Ghislain Lamarre
Et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au 28 février 2015 au montant de 45 956.20 \$ et d'en autoriser le paiement;
D'accepter la liste des comptes payés au 28 février 2015 au montant de 33 188.51 \$.

Le montant total des dépenses autorisées du mois de février 2015 est de 79 144.71 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Benedict Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Léandre, certifie de la disponibilité des crédits pour les dépenses prévues aux résolutions de ce procès-verbal.

Benedict Fortin, Directeur général et secrétaire-trésorier

4.1 Procédure de vente pour taxes

1503-05

Il est proposé par madame Andrée Blouin
Et unanimement résolu d'adopter la liste des comptes à recevoir au 2 mars 2015 et que les dossiers en souffrance pour l'année 2013 soient acheminés à la MRC de la Matanie pour procédure de recouvrement pour défaut de paiement des taxes municipales et ce, dans les délais prescrits;

Que les moyens nécessaires soient utilisés afin de s'assurer de la signification des avis aux contribuables en défaut de paiement.

4.2 Réclamation Antoine Bérubé (tondeuse)

1503-06

Il est proposé par monsieur Ghislain Lamarre
Et unanimement résolu de ne pas donner suite à la réclamation produite par monsieur Antoine Bérubé à l'égard des dommages subis à son tracteur à pelouse l'été dernier.

5. Rapport de la voirie.

5.1 Décompte : pavage Rang 6 est

Se référer à la résolution # 1503-03.

5.2 Signalisation motoneigiste (dommage)

1503-07

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque
Et unanimement résolu d'informer l'opérateur des équipements à neige de procéder à la réparation d'un panneau de signalisation pour motoneigiste situé sur la Route du Peinte et ce, vu son état de dangerosité pour les usagers.

6. Rapport du service d'urbanisme

6.1 Adoption du règlement « Qualité de vie »

1503-08

Il est proposé par monsieur Steve Bernier
Et unanimement résolu d'adopter le règlement de « Qualité de vie » et ce, malgré son adoption antérieure par la résolution # 1406-06, le tout afin de régulariser la procédure d'archivage dudit règlement;

Que par souci d'allègement de texte, le règlement fait dorénavant partie du Livre de délibérations des règlements municipaux.

6.2 Droits acquis : Gilles Rioux

1503-09

ATTENDU QUE monsieur Gilles Rioux a déposé une demande auprès de la CPTAQ pour un projet d'ensemble pour son immeuble situé au 2676 Route Simoneau à Saint-Léandre;

ATTENDU QUE la CPTAQ lui demande une attestation municipale concernant des droits acquis pour un bâtiment situé sur les lots 1-A-P et 1-B-P et concerne son code d'utilisation;

ATTENDU QUE les recherches, analyses et vérifications démontrent que l'usage dudit bâtiment situé sur les lots 1-A-P et 1-B-P est protégé par droits acquis à titre de chalet (code d'utilisation 1100);

CONSÉQUEMMENT,

Il est proposé par monsieur Doris Saucier
Et unanimement résolu que le conseil décrète des droits acquis pour le bâtiment situé sur les lots 1-A-P et 1-B-P à titre de chalet;

Que la présente résolution ne soustrait pas monsieur Rioux aux autres dispositions applicables incluses aux règlements municipaux ou provinciales;

Que monsieur Rioux soit bien informé des autres dispositions applicables notamment :

- a) En matière de zonage municipal pour les bâtiments dérogatoires
- b) En matière de lotissement (opération cadastrale)
- c) L'évacuation des eaux usées des résidences isolées (Q.2 r-22) et le captage des eaux souterraines
- d) Toutes autres dispositions autrement applicables

7. Rapport du service d'incendie

Un rapport détaillé sera présenté à une assemblée subséquente.

8. Varia

8.1 Dossier la Grotte des Fées (appui Pacte rural)

1503-10

ATTENDU QUE monsieur Gérald Tremblay présente une demande de soutien financier dans le cadre du programme « Pacte rural 2015 » concernant, entre autre, le prolongement des sentiers à la « grotte des fées » et ce, au nom de la Corporation de développement local de Saint-Léandre (CDL);

ATTENDU QUE le conseil juge essentiel la poursuite de cette fin pour l'amélioration l'offre touristique de la « grotte des fées »;

CONSÉQUEMMENT,

Il est proposé par monsieur Steve Bernier
Et unanimement résolu d'appuyer la demande, du Comité de développement local de Saint-Léandre, telle que présentée dans le cadre du programme « Pacte rural »;

Que la municipalité de Saint-Léandre assurera une contribution de 500 \$ au projet si celui-ci est approuvé par le comité de sélection du programme « Pacte rural 2015 ».

8.2 Fabrique (entretien, chapiteau et parade)

1503-11

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque
Et unanimement résolu d'autoriser la Fabrique de la Paroisse de Saint-Léandre à procéder à l'obtention d'un permis d'alcool intérieur et extérieur auprès de la Régie des Alcools pour les activités faisant partie de la programmation au cours de l'année 2015.

1503-12

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque
Et unanimement résolu d'autoriser la Fabrique de la Paroisse de Saint-Léandre à organiser une parade le 19 juillet 2015 dans le cadre de la « Fête au Village »;

Le départ se fera à partir du « 2946 rue Principale » pour se terminer au « 3025 rue Principale » sur une distance d'environ 1 kilomètre.

1503-13 Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque
Et unanimement résolu que la municipalité se chargera de l'entretien de la pelouse autour de l'église ainsi que du cimetière pour la saison estivale 2015.

8.3 Politique familiale

1503-14 Il est proposé par monsieur Doris Saucier
Et unanimement résolu que le conseil accuse réception du rapport final de la politique familiale ainsi que la reddition de compte finale à être acheminée au ministère de la Famille.

8.4 Don à l'hôpital de Matane

1503-15 Il est proposé par madame Andrée Blouin
Et unanimement résolu que le conseil contribue financièrement à Fondation de l'hôpital de Matane pour un montant de cent dollars (100 \$)é

8.5 Société d'Alzheimer

1503-16 Il est proposé par monsieur Ghislain Lamarre
Et unanimement résolu que le conseil contribue financièrement à la Société d'Alzheimer pour un montant de cinquante dollars (50 \$).

8.6 Fonds de visibilité Northland Power

1503-17 **ATTENDU QU'**une rencontre s'est tenue le 26 février dernier concernant l'évaluation des dossiers de projets communautaires déposés dans le cadre du Fonds de visibilité Northland Power;

ATTENDU QUE sept projets ont été déposés dont un a dû être rejeté vu la non-conformité aux critères d'admissibilité;

ATTENDU QUE Northland Power est disposé à verser la somme de 18 646,34 \$ pour 2015;

CONSÉQUEMMENT,

Il est proposé par monsieur Steve Bernier
Et unanimement résolu d'appuyer les demandes suivantes :

La *Fabrique de la Paroisse de Saint-Léandre*, 40è édition de la Fête du Village, pour un montant de 3 002,34 \$;

Le *Comité loisirs jeunes Les P'tits Léandre*, Programme sport/étude (volet équitation) pour l'école de Saint-Léandre, pour un montant de 4 500 \$;

La *Corporation de Développement Local de Saint-Léandre*, Journal La Fenêtre, pour un montant de 3 400 \$;

La **Corporation de Développement Local de Saint-Léandre**, maintenance de la Grotte des Fées, pour un montant de 500 \$;

La **Comité de la Serre et du Jardin communautaire**, développement et embellissement, pour un montant de 2 244 \$;

Le **Regroupement des organismes populaires**, maintien – rafraichissement et amélioration de la structure du centre communautaire, pour un montant de 5 000 \$;

8.7 Facture Centre du camion Denis (miroir)

1503-18

Il est proposé par monsieur Steve Castonguay
Et unanimement résolu que le conseil n'acquitte pas la facture de « Centre du camion Denis » au montant de 433 \$, vu la négligence au moment de l'installation des équipements et que la situation pouvait être corrigée à la source avant même la mise en service du camion de déneigement.

8.8 Réclamation : boîte aux lettres endommagée

M. Clarence Lévesque se retire de la table de discussion à 21h07 vu son intérêt dans ce dossier.

1503-19

Il est proposé par madame Andrée Blouin
Et unanimement résolu que le conseil n'acquiesce pas à la demande de remboursement pour dommage subi à une boîte aux lettres vu la localisation de cette dernière, soit dans l'emprise de la voie publique.

M. Clarence Lévesque reprend son siège à la table de discussion à 21h11 à la conclusion des discussions.

9. Période de questions

Aucune question.

10. Clôture de l'assemblée

1503-20

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Doris Saucier propose la levée de l'assemblée à 21h12.

Jean-Pierre Chouinard
Maire

Benedict Fortin,
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, soussigné, Jean-Pierre Chouinard, maire de la municipalité; de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Jean-Pierre Chouinard
Maire